

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation des
marchés forains –
Société Lombard et
Guérin –
Avenant n°2 au contrat
de Délégation de Service
Public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichage
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avait donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 11

OBJET : EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS - SOCIETE LOMBARD ET GUERIN - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Madame CROS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 16 décembre 2004, le Conseil Municipal a confié à la Société Lombard et Guérin, l'exploitation des marchés forains de la Ville. Le contrat d'affermage arrive à expiration le 31 mars 2007. Compte tenu des délais nécessaires à la relance de la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de ce contrat et afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de prolonger par avenant la durée de la délégation actuelle, en application de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le montant de la redevance est également ajusté au prorata des mètres linéaires d'étal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prolonger le contrat en cours avec la Société Lombard et Guérin pour une durée de sept mois, soit jusqu'au 31 octobre 2007, délai strictement nécessaire à la procédure de mise en concurrence de la Délégation de Service Public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS